



Commune de Monéteau

COMPTE RENDU DE LA REUNION

9 janvier 2006

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 2 janvier 2006 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Robert BIDEAU, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Michel IMBERT, Maire délégué,
Mme Nelly RIMBERT, Mrs Bernard PONTHEU, Christian MOREL, Pierre DUPAS, Jean-Marie DUGNY, Patrick PICARD, Jacky JOANNIS, Adjoints
Mmes et Mrs Yvette SALA, Henry SILVAN, Anne-Marie DAMMAN, Josette BOUROTTE, Daniel CRENE, Annie PETIT, Jean-Luc SALMON, Paolo ZAROS, Sylvaine SAMOUR, Elizabeth ALIGON, Pascale AMIOT, Martine BLANVILLAIN, Isabelle MAOUNY, Annie POITOU, Conseillers Municipaux.

Absent : Mr Gilles CARRE excusé et Mme Legendre

Secrétaire : Mme Isabelle MAOUNY

Mme RIMBERT présente les vœux du Conseil Municipal aux deux maires, Monéteau et Sougères, avec un bref rappel des événements marquants de l'année, comme du mandat, qui font que Monéteau est une commune attractive et vivante.

M. IMBERT, Maire délégué de Sougères, remercie et constate que les réalisations sont en adéquation avec le programme du mandat.

M. BIDEAU, Maire, remercie et précise que les vœux s'adressent à tous, car les réalisations résultent des décisions de l'ensemble du conseil ; confirme que la commune doit pouvoir se développer sans être dépendante d'Auxerre ; rappelle que le développement économique et les créations d'emplois concernent tout l'Auxerrois et pas seulement Monéteau.

TRAVAUX EN REGIE 2005

Le coût des travaux, réalisés par le personnel du Service technique, estimés en matériel et main d'œuvre à **59 983,00 €** est transféré de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Le conseil municipal entérine cette décision.

BUDGET – MESURES CONSERVATOIRES

En application de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice, l'organe délibérant peut autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

Le Conseil municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements à hauteur de **381 356,64 €** correspondant à 25 % du budget d'investissement 2005 hors remboursement de la dette et des dépenses pluriannuelles (1 525 426,55 €).

LOCATION DU LOGEMENT – 3, AVENUE DE LA SEIGLEE

Le logement 3, avenue de la Seiglée libéré par Monsieur et Madame TRINEL est attribué à compter du 15 janvier 2006 à Madame Maryline SOLIGNAT. Le conseil fixe le loyer à 355 € par mois, base la révision du montant du loyer annuellement au 1^{er} janvier sur la valeur de l'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre de l'année 2005, soit l'indice 102,64.

Deux autres logements seront libérés dans l'année, celui du 3 rue des marronniers à Sougères, en mars et celui du 3bis avenue de la Seiglée, en fin d'année. Des demandes ont été reçues en mairie ; priorité sera donnée au personnel communal.

SUBVENTIONS 2006

Comme chaque année, les membres du Comité des fêtes ont réalisé bénévolement la décoration des rues de la commune pour les fêtes de fin d'année. Le coût des fournitures s'élève à 307,48 euros. Le conseil décide d'allouer une subvention correspondant au montant des fournitures.

MODIFICATION DU POS – APPROBATION

Une enquête publique sur des modifications et adaptations apportées au règlement du Plan d'Occupation des Sols s'est déroulée du 10 novembre au 10 décembre 2005. Aucune observation n'a été enregistrée. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable. Le conseil décide d'approuver la modification du POS.

ZONE D'ACTIVITE - MACHERIN

- La société IMMALDI s'était portée acquéreur des parcelles cadastrées AV 41 de 5 485 m² et AV 148 de 2 361 m². Le prix proposé est de 25 euros HT le m². Compte tenu de l'investissement déjà engagé sur le projet local, elle souhaite n'acquérir que 2 000 m² (surface à déterminer par géomètre) à détacher des deux parcelles.
- La société Forget-Formation confirme son intérêt pour l'achat du terrain cadastré BC 243 de 5 000 m², juxtaposé à leur établissement actuel au Nord, au prix de 38 100 euros HT (Prix de base 7,62 €HT).
- Le terrain cadastré BC 245 et 247 retenu par M. LE GAL doit faire l'objet de fouilles archéologiques. Compte tenu de l'urgence un autre terrain lui sera proposé.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

La loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004, met à disposition de nouveaux moyens d'action pour permettre de gérer au mieux les crises auxquelles peuvent être confrontées les communes,

- par le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui constitue un support pour l'organisation des obligations en matière d'information, prévention et de gestion d'un sinistre
- la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) qui vise à organiser la participation des bénévoles.

L'actualité montre qu'aucune commune n'est à l'abri de situations déstabilisantes nécessitant une réaction rapide.

La mise en place du PCS est obligatoire dans les communes comprises dans le champ d'application du Plan Particulier d'Intervention (PPI) ou dotées d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN), ce qui est le cas de Monéteau.

COMITE LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Après consultation des maires du canton, à savoir ceux d'Appoigny, de Charbuy et de Perrigny, le CLSPD sera intercommunal.

Une réorganisation des gendarmeries est en cours, Monéteau pourrait ne plus être rattaché à Seignelay.

ADAVIRS

L'Association Départementale d'Aide aux Victimes d'Infractions et à la Réinsertion Sociale demande la nomination d'un « correspondant ADAVIRS », élu ou collaborateur salarié de la commune ; Madame Damman est désignée.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Le conseil ne préempte pas sur les dossiers présentés.

SKATE PARK – COMPLEMENT

En 2002, le conseil avait installé un skate park sur l'espace de jeux extérieurs de la rive gauche route des Conches. Cette installation est bien utilisée et respectée. Un complément de rampes est souhaité par les utilisateurs.

L'extension, comprenant une rampe, une palette avec muret et un curb, est estimée à 52 747,00 euros HT.

Le conseil sollicite le concours financier du conseil général, de la Communauté de l'Auxerrois au titre du contrat ville, et de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

INFORMATIONS DIVERSES

- *Maison médicale* : un terrain bien placé le long de la RD 84, à l'entrée de la commune, a été proposé au corps médical et mis en relation avec les propriétaires qui sont vendeurs.

- *Ex-intermarché* : un accord est intervenu avec le propriétaire et un repreneur, il devrait rouvrir au printemps ainsi que la station essence.

- *Invitation du 16 janvier* : est destinée à remercier les membres bénévoles des diverses associations qui participent aux animations de la commune mais n'est pas une cérémonie de vœux aux associations.

PROCHAINES REUNIONS

Commission de voirie le Samedi 21 janvier à 9 h 15 en mairie

Conseil Municipal **MARDI 7 FEVRIER 2006** à 20 h 15
